



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse VOX des votations fédérales du 29 novembre 2009

Hans Hirter, Adrian Vatter

Résultats des votations	Oui	Non
Contre la construction de minarets	1'534'054 57.5%	1'135'108 42.5%
Interdiction d'exporter du matériel de guerre	837'119 31.8%	1'797'876 68.2%
Financement spécial en faveur du trafic aérien	1'608'923 65.0%	867'514 35.0%

Participation: 53.8%

gfs.bern
Forschung für Politik, Kommunikation und Gesellschaft
Hirschengraben 5
3001 Bern

Tel. 031 / 311 08 06
Fax 031 / 311 08 19
e-mail: info@gfsbern.ch

Universität BERN
IPW
Lerchenweg 36
3000 Bern 9

Tel. 031 / 631 83 31
Fax 031 / 631 85 90
e-mail: hirter@ipw.unibe.ch

VOX du 29.11.2009

Principaux résultats de l'analyse de la votation du 29.11.2009

Le 29 novembre 2009 le souverain suisse pouvait se prononcer sur trois objets. D'abord sur une modification de la Constitution relative à une nouvelle utilisation de l'imposition des carburants utilisé dans le trafic aérien national, ensuite sur une initiative populaire lancée par le Groupe pour une Suisse sans armée concernant l'interdiction d'exporter du matériel de guerre et enfin sur une initiative populaire émanant des milieux de l'UDC et du PDF en vue d'interdire la construction de minarets. Le peuple a approuvé cette dernière par 57.5% des voix. Il a également accepté la réorganisation de l'impôt sur les carburants dans le trafic aérien et a rejeté nettement l'interdiction d'exporter du matériel de guerre. La participation relativement élevée de 53.4% n'est pas due à la mobilisation relativement forte de certains groupes. Ainsi par exemple la participation des étrangers n'a pas été plus élevée que celle des personnes critiques par rapport à l'armée ou de celle de ses défenseurs. La seule exception se situe du côté des jeunes femmes conservatives, qui présentent un taux de participation inhabituellement élevé pour leur classe d'âge.

Le vote contre la construction de minarets

Le comportement de vote relatif à l'initiative contre la construction de minarets a été fortement marqué par l'opposition gauche-droite. La gauche la rejetait à plus de 80% alors que la droite l'acceptait presque aussi nettement. Les valeurs extrêmes se retrouvaient chez les personnes d'extrême gauche avec 11% de oui et chez celles d'extrême droite avec 85% de oui. C'est pourquoi la position du centre politique a été déterminante pour l'issue de la votation. Celui-ci a accepté l'interdiction de construire des minarets à deux contre un et s'est donc comporté de manière fondamentalement différente que lors de votations antérieures relatives à la politique étrangère. Les sympathisant-es de l'UDC ont soutenu l'initiative de manière presque unanime, les partisans des Verts et du PS l'ont massivement rejetée. Les camps du PRD et du PDC étaient divisés. Les deux se sont exprimés de justesse contre la recommandation du parti (54% de oui pour le PDC, 60% pour le PRD).

Le verdict du peuple ne s'explique pas seulement par la xénophobie et la résistance contre la globalisation et la perte d'identité qui en découle pour la Suisse. Comme prévu, les personnes qui ont un avis négatif sur l'immigration ainsi que celles qui souhaitent une Suisse traditionnelle et repliée sur elle-même, ont accepté l'interdiction de construire des minarets de manière quasi unanime. Il faut toutefois souligner que même les personnes qui s'expriment pour l'égalité des chances entre Suisses et étrangers, resp. en faveur d'une Suisse ouverte et moderne, votaient également à hauteur de 40% pour l'interdiction de construire des minarets.

S'agissant des caractéristiques sociétales, le niveau de formation a exercé l'influence la plus forte sur le vote. Quiconque avait terminé un apprentissage votait oui à 76%. Les personnes ayant fréquenté une école professionnelle d'un niveau plus élevé ou une haute école n'étaient que 48%, resp. 34% à approuver l'interdiction de construction des minarets. Les chrétiens tant protestants que catholiques ont approuvé l'initiative à 60%, bien que l'intensité avec laquelle la foi était pratiquée n'ait joué aucun rôle ; les personnes sans religion la rejetait.

Dans l'ensemble, il n'y eu aucune différence significative dans le comportement de vote selon le sexe et l'âge. Contrairement aux suppositions émises après la votation, l'interdiction de construction des minarets n'a pas du tout eu la cote auprès des femmes de gauche : seules 16 pour cent d'entre elles l'ont approuvée, alors qu'avec 21 pour cent, les hommes de gauche étaient un peu plus nombreux à y être favorables. Ce n'est que dans le camp de la droite que les femmes trouvaient cette interdiction de construction des minarets plus sympathique que les hommes : 87% des femmes, mais seulement 71% des hommes ont déposé un oui dans l'urne.

Le motif de choix cité le plus fréquemment par les partisans de l'initiative était la volonté d'émettre un signal symbolique contre l'extension de l'islam et du modèle sociétal qu'il prône. Nombreuses étaient ensuite les personnes qui ajoutaient que les minarets n'avaient rien à voir avec la pratique de la religion. Environ un partisan sur six a déclaré avoir voté en réaction à la discrimination à laquelle sont soumises les églises chrétiennes dans les pays islamiques. Seules

15% des personnes ayant voté oui ont justifié leur choix par des critiques concrètes contre les musulmans vivant en Suisse. L'approbation de l'interdiction de construction des minarets ne doit en aucun cas être interprétée comme un rejet général des musulmans vivant en Suisse. Ainsi, une majorité de 64% de tous-tes les votant-es ont déclaré être totalement ou assez convaincu-es que le mode de vie des Suisses et celui des musulmans font bon ménage. Toutefois cette évaluation positive n'a eu absolument aucun effet positif sur le comportement de vote. Même les personnes qui présupposent une très bonne compatibilité des deux modes de vie ont approuvé l'interdiction de construire des minarets à hauteur de 49% des voix.

Chez les adversaires, la restriction des droits fondamentaux en matière de liberté de religion et de non-discrimination garantis par la Constitution a été déterminante pour le rejet de l'initiative.

La votation concernant l'interdiction d'exporter du matériel de guerre

La décision individuelle relative à l'interdiction d'exporter du matériel de guerre a été déterminée principalement par le classement sur un axe gauche-droite. Plus la personne se situait à gauche, plus elle soutenait cette initiative. Les dépositaires de l'initiative n'ont pourtant pas réussi à gagner à leur cause, à côté de la gauche, une partie notable du centre politique. En rejetant l'initiative à 80%, les personnes qui en font partie exprimaient un rejet presque aussi fort que la droite. L'interdiction d'exporter du matériel de guerre n'a rencontré une approbation quasi unanime que chez les Verts ; seule un peu plus de la moitié (58%) du PS a suivi la recommandation de vote. Les sympathisant-es des trois grands partis bourgeois ont nettement rejeté l'initiative, le PDC avec 82%, l'UDC avec 87% et le PRD avec 88%. Bien que, lors de cette votation, les critiques envers l'armée n'aient pas occupé le devant de la scène, l'interdiction d'exporter du matériel de guerre était aussi rejetée par quasiment une personne critique envers l'armée sur deux.

Plus le niveau de formation d'une personne est élevé, plus il était probable qu'elle dépose un oui dans l'urne. Il est vrai que le non était prédominant chez toutes les catégories de ce groupes de votant-es, donc également chez les personnes possédant un diplôme d'une haute école. Contrairement à l'initiative pour la suppression de l'armée de 1989, le comportement de vote n'était pas lié de manière linéaire à l'âge. L'interdiction d'exporter du matériel de guerre n'a pas trouvé sa part de oui la plus importante auprès des jeunes votant-es (31%), mais auprès des 40-49 ans (42%). Les femmes n'ont pas accepté l'initiative de manière plus significative que les hommes.

Exactement la moitié des tenant-es du oui ont cité des motifs pacifistes pour motiver leur décision. Ces personnes espéraient apporter leur contribution aux efforts pour empêcher les guerres. Environ un-e votant-e sur sept pensait avoir déposé un oui en faveur de l'exportation d'armement (et non pas pour l'initiative). Si ces personnes avaient voté non conformément à leurs intérêts, la part de oui aurait probablement chuté à moins de 30%. Pour 80% des adversaires, ce sont les raisons de politique économique qui ont été déterminantes. La peur de perdre des places de travail y dominait très clairement.

La votation concernant le financement spécial en faveur du trafic aérien

Les ayants-droit au vote ne se sont guère préoccupé-es du référendum obligatoire concernant la nouvelle réglementation sur l'imposition des carburants utilisés dans le trafic aérien. Le faible degré de connaissance de l'objet était donc conforme à ce désintérêt.

Les partisans et les adversaires ne se différençaient que peu, tant dans leur position politique que dans leurs caractéristiques socio-structurelles. Les personnes qui ont voté non n'étaient majoritaires que chez les partisans de l'extrême gauche ; en revanche, les personnes de la gauche modérée n'ont pas voté autrement que celles du centre ou du centre-droit.

Pour une majorité des partisans, il était absolument juste que le trafic aérien puisse utiliser à son profit les impôts spéciaux dont il s'acquitte. Chez la plupart des adversaires, la critique fondamentale adressée au trafic aérien du point de vue de la politique environnementale a été décisive pour le choix du non.

A propos de la méthode

La présente analyse repose sur un *sondage post-électoral représentatif réalisé par le partenariat VOX*. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage en l'espace de deux semaines après la votation du 29 novembre 2009, mais 31% des interviews ont eu lieu dans les cinq premiers jours après la votation. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISPB) a réalisé l'analyse des données. Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 74 enquêteurs/enquêteuses. En sa qualité d'instance de contrôle, l'Institut de recherche gfs.bern avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans que les enquêteurs/enquêteuses ne puissent s'en apercevoir ; ceux/celles-ci en ont toutefois été informés au préalable. L'échantillon des personnes interviewées a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1008 ayants-droit au vote. Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage donne une marge de confiance de +/-3.2 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreinte, par exemple pour les 722 personnes qui ont effectivement participé à la votation, cette marge augmente à +/-3.7 points pour cent. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue.